



## **Non à l'interdiction de faire cours, non à l'interdiction d'avoir des cours ! Retrait des circulaires !**

- **À l'Université de Bretagne Occidentale**, les cours reprennent : l'AG du 26 janvier (plus de 350 présents) a voté à l'unanimité que « *les enseignants qui le souhaitent sont invité.e.s à convier les étudiants et étudiantes à réinvestir leurs lieux d'enseignement pour suivre les cours, dans le respect de la jauge des salles, sans tenir compte des 20% sur l'ensemble de l'université* », à la suite de quoi des cours de toute nature, pour toutes les années, ont lieu !
- **À Lyon**, plus de 2000 étudiants ont manifesté le 21 janvier pour demander le retour en présentiel et des aides aux étudiants ; à l'IEP comme à Lyon II, des étudiants occupent leurs amphithéâtres, en respectant la distanciation sociale, ils attendent leurs enseignants, certains les ont rejoints, des cours ont lieu !
- **À Lorient**, 130 étudiants de l'UBS manifestent le 26 janvier aux cris de « *Libérez les universités !* », avec le soutien de l'Union départementale FO du Morbihan, qui rapporte cette parole d'une étudiante de Vannes : « *Je ne veux pas un psy, je veux mon amphi !* »
- **À Marseille**, des étudiants occupent un amphithéâtre dans le respect des précautions sanitaires en réclamant des cours !
- **À la Sorbonne**, des étudiants réunis en AG le 5 février demandent « *la réouverture immédiate des universités pour la tenue des cours en présentiel* », affichent leur « *soutien aux professeurs qui décident de tenir leurs cours en présentiel* » et revendiquent « *la mise en place d'aides d'urgences* » ;
- **À l'IUT de Vélizy**, les enseignants du département d'informatique dénoncent le 20 janvier la « *rupture d'égalité flagrante et injustifiable* » avec les BTS et les CPGE et actent « *le principe d'une reprise des cours pour le second semestre, guidés par une attention première à la situation des étudiant.e.s et la sécurité sanitaire de tou.te.s.* »
- **À Saint-Étienne**, une AG tenue le 4 février dénonce les directives ministérielles et « *demande que tous les étudiants et tous les enseignants qui le souhaitent puissent revenir dans le respect des précautions sanitaires pour des cours sur site, "en présentiel", quelle que soit l'année d'étude considérée* », avec le soutien des organisations de personnels FO ESR 42, CGT FERC-SUP 42 et des organisations étudiantes FAGE et OSE-CGT ;
- **À Reims et Troyes (URCA)**, des collègues de toutes disciplines (Droit, Gestion, Lettres, Sciences...) réactivent l'appel « pour le rétablissement intégral de nos cours » qu'ils ont lancé il y a huit mois, signé par plus de 300 collègues de toutes disciplines et de toutes les universités ;
- Les tribunes et interventions d'étudiants, d'universitaires, se multiplient dans la presse ou les réseaux sociaux pour demander la tenue des cours *in situ*, les aides nécessaires pour les étudiants, la réouverture totale des CROUS pour la restauration.

### **Oui, c'est possible ! Encore faut-il lever les interdictions !**

De partout, les collègues bataillent contre les conséquences insensées des directives ministérielles, sans cesse changeantes, au gré des déclarations du Premier ministre, du président de la République, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en réalité inapplicables. Pourquoi faut-il que des collègues en viennent à proclamer ouvertement leur « désobéissance », comme à

Nantes ou à Lorient, pour arriver à faire cours ? Pourquoi faut-il que des collègues déguisent en TP des CM ou TD pour arriver à enseigner ? Pourquoi faut-il tordre l'interprétation de la circulaire du 19 décembre pour arriver à faire cours à tous les étudiants de 1<sup>e</sup> année ? Pourquoi en beaucoup d'endroits faut-il inventer des gloses très libérales de la circulaire d'« actualisation » du 22 janvier (qui impose, sans autre raison que la soumission au « jour Macron », une « jauge » de 20 %) pour arriver à remplir notre très officielle mission d'enseignement pour toutes les années ?

Par les interprétations qu'elles nécessitent pour arriver à faire son travail, les directives concernant l'enseignement supérieur créent **inégalités et divisions** : entre filières « techniques » ou « professionnalisantes » et celles qui le sont moins ; entre filières ou années à gros effectifs et filières ou années à petits effectifs ; entre filière hébergées dans d'assez vastes locaux et celles qui sont à l'étroit...

**En réalité, ces directives interdisent l'organisation de la reprise effective et généralisée des cours, que les universitaires et les services de scolarité seraient tout à fait à même de réaliser dans de bonnes conditions sanitaires.**

**Il est temps d'en finir avec la casse de l'université organisée sous couvert du Covid, il est temps d'en finir avec le mépris souverain dans lequel sont tenu les universitaires et le savoir qu'ils ont à transmettre, et plus encore les étudiants, tenus a priori pour irresponsables.**

**→ Réouverture des cours, pour tous les enseignants et les étudiants qui le souhaitent !**

**→ Retrait des circulaires qui l'interdisent !**

*FO ESR estime que les collègues de l'URCA initiateurs de l'appel « pour le rétablissement intégral de nos cours » ont raison, relaie donc volontiers leur initiative et appelle tous les collègues à y répondre favorablement. **Signez l'appel des collègues de l'URCA !***

**Les initiateurs de l'appel « pour le rétablissement intégral de nos cours » invitent chacun(e) à signer la pétition ci-dessous par réponse à ce mail.** Relayez-la auprès des collègues.

De plus, nous invitons à s'en saisir pour la faire **adopter en motion dans toutes les assemblées de personnels ainsi que dans toutes les instances universitaires** (conseils, réunions de laboratoire, de départements, sections disciplinaires, ...).

### **Pétition / motion**

Considérant que, tant du point de vue universitaire que d'un point de vue social, il n'est rien de plus urgent que de rétablir l'enseignement supérieur en réouvrant les campus avec tous les services attachés (RU, action culturelle présentielle).

Considérant que les circulaires ministérielles :

- imposent des contraintes qui de fait interdisent toute possibilité de rouvrir nos établissements dans des conditions acceptables ;
- empêchent de pouvoir dispenser nos cours magistraux soubassement de tout enseignement universitaire,
- contraignent à un enseignement co-modal insupportable tant pour les enseignants que pour les étudiants.

Considérant que les personnels enseignants et BIATSS qui le souhaitent sont largement capables de rouvrir les établissements dans de bonnes conditions sans l'imposer aux personnels qui ne le souhaitent pas pour des raisons personnelles (à risque pour eux-mêmes ou pour des proches).

Nous demandons le retrait immédiat des circulaires émises par le ministère de l'ESR le 30 octobre 2020 et le 19 décembre 2020 dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire.

À renvoyer à : [joel.sohier@univ-reims.fr](mailto:joel.sohier@univ-reims.fr)